



FICHE PRODUIT

 **Compte A terme**
Particulier

Fonctionnement & rémunération



Dépôt minimum

5 000 €



Plafond de dépôt

Il est en fonction de la grille de rémunération applicable



Durée du compte

12, 24 ou 36 mois selon le choix du client



Frais

Aucuns frais sur les opérations de gestion courante (ouverture, tenue et clôture de compte)



Définition

Dépôt à terme en euros sur lequel les fonds restent bloqués pendant une durée déterminée. Le compte A Terme produit des intérêts au taux fixé contractuellement



Titulaire

Compte réservé aux particuliers, personnes physiques majeures, capables et résidentes fiscales en France pour des besoins non professionnels. Le Compte A Terme ne peut avoir qu'un seul titulaire. Un ou plusieurs Comptes A Terme peut (peuvent) être ouvert(s) par un même titulaire.



Opérations autorisées

Opération unique de dépôt des fonds lors de l'ouverture du Compte A Terme et de retrait des fonds lors de sa clôture. Le retrait anticipé des fonds entraîne la clôture du Compte A Terme et une diminution du taux de rémunération servi.



Fiscalité des intérêts

Les intérêts versés au titre du Compte A Terme sont soumis à impôts et prélèvements sociaux selon la réglementation en vigueur et les taux applicables à la date de leur perception.



Modalités de rémunération

Taux d'intérêt fixe, déterminé à l'ouverture du Compte A Terme, pour la durée contractuelle choisie. Les intérêts servis sur le Compte A Terme, courent à partir de la date effective de dépôt des fonds, jusqu'au jour précédant la clôture du compte. Le taux nominal annuel brut et le taux de rendement actuariel annuel brut sont calculés avant tous prélèvements fiscaux et sociaux en fonction de la durée de détention effective des fonds sur le Compte A Terme.

En cas de retrait anticipé des fonds, le taux d'intérêt servi est déterminé en fonction de la durée effective d'immobilisation des fonds, conformément à la grille de taux mentionné dans la demande d'ouverture du Compte A Terme.



Calcul & paiement des intérêts

Calcul des intérêts à partir de la date effective de dépôts des fonds jusqu'au jour précédant la clôture du Compte A Terme. Les intérêts sont versés au titulaire en une seule fois à l'échéance contractuelle ou, en cas de retrait anticipé des fonds, à la clôture du compte. En cas de retrait anticipé, moyennant le respect d'un préavis de 31 jours seuls les intérêts correspondant à la période d'immobilisation effective des fonds versés au Client en complément du capital investi.